



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/06/14

Reçu en Préfecture le : 24/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 juin 2014
D - 2014/311

Aujourd'hui 23 juin 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 15H55 à 16H00-Mr le Maire quitte la séance de 15H55 à 16H00.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Yassine LOUIMI

**3ème programmation politique de la ville.
Programmation pour l'année 2014. Subventions
des projets. Autorisation. Signature**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville à Bordeaux, comme vous le savez, a pour enjeu de réduire les écarts entre les territoires et les populations. Dans le cadre du budget municipal dédié à cette politique de cohésion sociale et territoriale, nous accompagnons des projets qui concernent plus particulièrement les territoires de la géographie prioritaire dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Mais notre action s'attache aussi à développer des projets transversaux comme ceux par exemple portés par les centres sociaux bordelais au nombre de 12 actuellement (2 supplémentaires en cours d'agrément). En effet, ces associations agréées centre social par la CAF en partenariat avec la Ville, permettent, de par leurs activités, de faire se rencontrer les habitants d'un territoire autour d'initiatives et d'actions individuelles et/ou collectives correspondant à leurs envies et à leurs besoins (par exemple : jardins partagés, ateliers de français ou de menuiserie, sorties culturelles, etc.).

C'est pourquoi je vous propose une troisième programmation pour 2014, dans le cadre de la cohésion territoriale et sociale, qui concerne les 4 associations suivantes :

Accompagnement des projets de quartiers, pour les quartiers de Bacalan/ /Saint-Michel :

- Quartier Bacalan : l'association le Garage Moderne « mécanique angélique » : Ce projet permet à une trentaine de femmes en « difficultés » d'être sensibilisées à la mécanique automobile tout en bénéficiant d'un accompagnement social et familial. Cette démarche leur permet de pouvoir entretenir leur véhicule personnel à faible coût tout en bénéficiant d'un accompagnement dans un lieu culturel de qualité. La subvention proposée est de 1 000 €.
- Quartier Saint-Michel : l'association La belle endormie « lutte contre l'illettrisme ». Cette action consiste en la réalisation de courts métrages ludiques et interactifs avec les enfants de la maternelle des Menuts. Ce support a été envisagé dans un contexte où une grosse proportion d'enfants est d'origine bulgare et ne se mélange pas aux autres enfants. Cette action va permettre à tous les enfants de mener une action ensemble. Les courts métrages aborderont également le fonctionnement de l'école et la question de la différence et de l'interculturalité. Les parents vont être aussi associés à ce projet. De plus des liens avec l'école élémentaire des menuts sont en cours afin de mieux faire le lien entre les deux écoles. La subvention proposée est de 1000 €
- Quartier Saint-Michel : le centre d'animation de l'association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux, ACAQB : « accueil nouvelles populations ». Il s'agit de permettre une meilleure intégration des primo arrivants avec l'apprentissage du français 3 sessions par semaine. Les personnes qui suivent ces cours sont aussi appuyées dans leurs démarches par un écrivain public (poste financé par la subvention de fonctionnement accordée par la ville) et un traducteur bulgare pour aider dans les démarches administratives et faire le lien avec les structures partenaires (école, MDSI, etc.). La subvention proposée est de 6 000 €.
- soit au total pour les quartiers : 8 000 €

Accompagnement des projets transversaux :

La Ville soutient depuis de longues années l'activité des centres sociaux comme expliqué précédemment, le centre social Bordeaux Nord, point de convergence de nombreuses initiatives dans l'objectif du mieux vivre ensemble, a fait l'objet d'un premier financement de 94 000 € en décembre 2013 pour l'année 2014, il s'agit par cette nouvelle subvention de fonctionnement de répondre au plus près des préoccupations des habitants de Bordeaux nord. La subvention proposée est de 11 000 €.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à adopter le programme de cohésion territoriale et sociale de 19 000 €,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI